

COMMUNE DE LORIGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2015 à 20 HEURES

Présents : LAETITIA COURTILOUX. MICHEL POUPARD. ISABELLE MACAUD. JULIEN VIDARD. LAURENT BONNIN. STEPHANE CORNUAUD. DOMINIQUE BERNARD. MARGARET JOYCE. PHILIPPE GAILLARD.

Absent excusé : MAURICETTE BERNARD (pouvoir donné à Laëtitia Courtioux) DORINE BARBEAU.

Secrétaire de séance : STEPHANE CORNUAUD

Décisions du Conseil Municipal :

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Le Conseil émet un avis défavorable (2 abstentions, 2 pour et 6 contre) à la proposition de Mr le Préfet, concernant la fusion des 4 communautés de communes. Le conseil souhaiterait se rapprocher de la communauté de communes Val de Boutonne.

2) PROJET REHABILITATION DES BATIMENTS PUBLICS :

Un devis de désamiantage (dépense obligatoire) a été rajouté au projet qui est estimé maintenant à environ 483 700.00 € TTC. Le Conseil a approuvé le plan de financement et décide de demander des subventions auprès de l'Etat (DETR), du Ministère de l'Intérieur (Réserve Parlementaire), de l'Europe (FEDER), de la Région (FRIL) et du Département (CAP79).

3) ECOLES :

Mme le Maire a fait un point sur les différentes hypothèses retenues par le comité de pilotage mis en place par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou. Le Conseil Municipal donne sa préférence pour l'hypothèse n°3 (RPI Lorigné, Pioussay, Melleran).

4) VIREMENTS DE CREDITS :

Le Conseil a effectué les virements de crédits nécessaires pour la clôture de l'exercice 2015.

5) DISTRIBUTEUR DE PAIN :

Le Conseil a accepté, avec 7 voix pour et 3 contre, la proposition du boulanger de Sauzé-Vaussais, M.Airault, concernant l'implantation d'un distributeur de baguettes dans le bourg de Lorigné.

6) **ACHAT DE TERRAIN** : Le Conseil a décidé d'acheter une portion de terrain (04 ares 65 ca) longeant l'église, appartenant à la famille Soler. Le Conseil fixe le prix à 1€ le m², et souhaite régulariser cette vente par un acte chez Maître Prestat, notaire à Chef boutonne.

7) **PARKING QUEUE D'AGEASSE** :

Il est prévu la pose de barrières en bois pour délimiter la parcelle, un décaissement pour la mise à niveau de la route, puis un empierrement avec du calcaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Dès que possible, les caniveaux de la cantine seront refaits par les agents communaux.
- La cérémonie des vœux est fixée au samedi 16 janvier 2016 à 11h à la salle des fêtes.

Fait à Lorigné, le 11 Décembre 2015

Laëtitia Courtioux
Maire de Lorigné

